



Cumule de 2 assurances pour un remboursement

Par **Hannelore**, le **19/03/2018** à **17:56**

Bonjour, j'ai été victime d'une infraction et m'a porte d'entrée et m'a porte d'entrée est endommagée ainsi que la boiserie sur le côté droit. Mon assurance habitation ne me rembourse qu'une partie. Puis je en plus faire fonctionner l'assurance de ma carte bancaire gold pour payer les 120e restant?

Par **morobar**, le **19/03/2018** à **18:16**

Bonjour,
Oui, on peut effectivement déclarer le sinistre auprès de plusieurs assureurs. C'est le principe de la coassurance par exemple.
Mais chaque assureur doit être informé et ne peut garantir que le reste d'une réparation incomplètement prise en charge (franchise par exemple, exclusion partielle...).
Nous sommes nombreux à bénéficier de garanties qui se superposent auprès de plusieurs assureurs, depuis les cartes bancaires, les mutuelles, les assurances corporelles...
Par contre récupérer des indemnités supérieures aux dommages est formellement interdit (enrichissement sans cause).

Par **Hannelore**, le **19/03/2018** à **18:19**

Merci 1000 fois pour votre précieuse réponse.
Sincèrement.